

VOTEZ AASGO !

**REPRENEZ LE POUVOIR !
DÉFENDEZ VOS INTÉRÊTS
D'ACTIONNAIRES-SALARIÉS !**

Du 30 novembre au 4 décembre, votez !

La loi Pacte impose une élection de tous les représentants des actionnaires salariés du FCPE Orange Actions avant le 31 décembre 2020. C'est une victoire pour la démocratie actionnariale, les syndicats ne sont plus autorisés à désigner des représentants. Saisissez l'occasion d'élire des représentants motivés uniquement par la défense des intérêts des actionnaires salariés.

Chers actionnaires-salariés, Chers collègues et anciens collègues d'Orange,

Vous avez investi votre intéressement et votre participation, voire souscrit aux opérations réservées au personnel, et disposez donc de parts dans le Fonds Commun de Placement Orange Actions. C'est l'ensemble des sièges de son conseil de surveillance qui est aujourd'hui à renouveler. C'est l'occasion de défendre pleinement vos intérêts d'actionnaires-salariés.

Nous sommes les mieux placés pour le faire.

L'AASGO est la seule association, indépendante des syndicats et de la direction, qui représente les actionnaires salariés, anciens salariés ET retraités d'Orange.

A l'AASGO, notre Conseil d'Administration, notre Bureau et la liste AASGO constituée pour ces élections, expriment toute la **diversité du corps social d'Orange, tant en termes géographiques et de métiers que de générations et de parité.**

Nous sommes défenseurs de l'actionnariat salarié chez Orange depuis la première heure, depuis l'ouverture du capital de France Télécom/Orange. Nous avons œuvré en permanence **pour que cela donne aux actionnaires-salariés un vrai pouvoir de décision, non inféodé aux intérêts particuliers, ni à ceux de la direction, ni à ceux des syndicats.** Nous voulons faire entendre une voix forte et autonome. Cette conviction, nous l'avons fait inscrire dans la Loi grâce à un lobbying constant mené avec nos partenaires. La loi Pacte et la législation européenne ont pointé les risques de conflits d'intérêt et obligé à ce que dorénavant tous les représentants des salariés actionnaires dans les Fonds Commun de Placement soient **élus**, et non plus seulement **désignés** par les syndicats. C'est une vraie avancée de la démocratie actionnariale. C'est l'objet de ces élections.

Ne revenons pas en arrière, et ne confiez pas aux syndicats et à des candidats improvisés le soin d'influer sur la gouvernance du fonds commun de placement où est investi votre épargne salariale, et qui concentre votre pouvoir d'actionnaire-salarié !

Le risque de conflit d'intérêt est une réalité. Il se matérialise par le refus chez certains syndicats de l'existence même des actionnaires et plus encore du versement d'une rémunération avec un dividende ; tandis que d'autres syndicats, a priori d'accord pour avoir des actionnaires, opposent en permanence salaires et dividendes. Lors de la dernière Assemblée Générale des Actionnaires d'Orange, les syndicats réclamaient ainsi la suppression du dividende, purement et simplement. Si la direction et l'Assemblée Générale avaient suivi cette demande, le cours de bourse aurait certainement encore plus baissé. Et, les actionnaires salariés perdu plus de 87 Millions d'euros.



- A l'AASGO, nous considérons nécessaire de partager la valeur produite chaque année de façon équilibrée entre l'emploi et les salaires, les investissements, le service au client au juste prix, les actionnaires y compris les actionnaires salariés, et la fiscalité. Et, il y a conflit d'intérêt quand on dresse une catégorie contre les autres.
- Nous combattons ces oppositions doctrinales et recherchons des décisions équilibrées. Vos investissements d'actionnaires salariés doivent être rémunérés. L'investissement des actionnaires salariés doit être protégé.. Chez Orange, nous sommes presque tous actionnaires-salariés : ce schéma de gouvernance est particulièrement adapté pour construire le monde de demain, plus équitable et équilibré comme le voudrait la Raison d'Être d'Orange. Que vous soyez actifs ou retraités, **vous possédez avec votre épargne salariale un capital** pour vous prémunir contre des temps qui s'annoncent plus incertains tant pour vous que les jeunes générations. Faisons-en sorte de le préserver et de le faire fructifier, en gérant au plus juste le FCPE Orange Actions. Car la valeur de l'action doit garantir :
- > **la capacité d'investissement dans les technologies du futur**
 - > **notre performance vis-à-vis de la concurrence,**
 - > **nos défenses face aux prédateurs boursiers,**
 - > **et nos emplois en fin de compte.**
- **Nous comptons sur vous.**

Bien amicalement,

Marc MAOUCHE Président de l'AASGO et tête de liste AASGO

NOS 24 CANDIDATS, UNE LISTE À PARITÉ HOMME/FEMME, REPRÉSENTATIVE DU CORPS SOCIAL, DES MÉTIERS ET DES TERRITOIRES

Qui est la tête de liste ?

Marc MAOUCHE, président de l'AASGO, est un membre actif du Conseil de Surveillance du FCPE Orange Actions qu'il a présidé pendant plusieurs années. Il a également siégé au Conseil d'Administration d'Orange.



Marc MAOUCHE
DOGO / DR Normandie



Saïda MÉRINI
MF / P-C

Olivier PAON - DO IDF / DC • Catherine RENÉ - OBS / DGC • Renan L'HELGOUAL'CH - OBS / DGC • Elisabeth SAUBADU - SG / DJ • Pascal ROTTHIER - FG / DCGG • Hajer TEBOURBI - DOIDF / UIA • Olivier DEZETAVE - DRG / DR • Agnès SIMON - WIN / IC • Philippe ABADIE - DRHG / DSD • Cécile DE LA TOUR DU PIN - TGI / OLS • Guy JAVON DOGSE / DISSAS • Marie-Claude FOUCRÉ - DOGSE/DR LYON • Pascal VIEVILLE - DTSI / DI • Karine DUMON - DOGSO / DC • Hicham SABRE - DTSI / DSI • Isabelle SERRE - DEF / A2PGO • Jean-Claude JOURDAN - DEF / DFP • Anne-Claire FEMEAU - FG / DCGG • Philippe LOMBRE - DOIDF / UI • Sophie DURANTON - DOGSE / UI PRM • Philippe RADEL - DOIDF / DC • Anne-Charlotte BELON - TGI / PMD

NOTRE PROGRAMME

□ Décote et abondement - L'AASGO propose un Plan d'ORP très avantageux pour les salariés

L'AASGO demande à Orange la reprise immédiate d'un nouveau plan d'ORP annuelle (Offre Réservée au Personnel) qui s'étalera sur les 5 prochaines années. Ce plan d'ORP représentera un engagement fort de la Direction en faveur des équipes, et du partage des fruits de la valeur créée par le travail collectif. La loi Pacte permet une décote importante pour maximiser l'effort financier de chaque salarié ou retraités. C'est le moment d'y aller ! Vu le cours de l'action, ce plan nous autorise à tous de belles perspectives de progression de nos portefeuilles dans les prochaines années, pour un effort d'investissement modéré. Les différentes options d'abondement et de décote, associées à des facilités de paiement, permettront au plus grand nombre dont les plus jeunes d'entre nous, d'investir dans le projet d'entreprise tout en bénéficiant des opportunités des cas de débloques anticipés prévus par la loi quand c'est nécessaire.

Le Président d'Orange nous a confirmé nos convergences de vue à ce sujet. Reste à passer à l'acte ! Donnez-nous les moyens de faire avancer ce projet. **Il faut reprendre les plans d'ORP et favoriser l'investissement en actions Orange du plus grand nombre possible de nos collègues.**

10% : la part de capital d'Orange SA que devraient détenir les salariés et anciens salariés du groupe, selon l'AASGO. Nous en sommes à 5% (avec 10% des droits de vote à l'Assemblée Générale d'Orange).
Tous ensemble, nous exerçons un vrai pouvoir.

L'AASGO a proposé à la Direction d'Orange un dispositif souple, donnant le choix d'investir sur 5 ans ou 10 ans.

PLUSIEURS FORMULES PROPOSÉES :

• blocage sur 10 ans avec décote de 40% sans garantie et avec abondement dégressif,

• blocage sur 5 ans avec décote de 30% sans garantie et avec abondement dégressif pour favoriser l'investissement de tous,

• blocage sur 5 ans avec garantie financée par le versement des dividendes à la banque garante et décote de 30%.

Nota : la loi n'autorise pas le versement d'abondement pour les retraités ; en revanche, les dispositifs de décote sont possibles.

□ Retraités d'Orange et de France Télécom, votez et souvenez-vous que l'AASGO est la seule à vous défendre

Aux dernières élections, en février 2020, vous avez été privés de droit de vote. Pourtant, tous les porteurs de parts auraient dû être consultés puisque « la loi confère des droits identiques à tous les porteurs de parts ». **Mais le règlement électoral vous a tenus à l'écart du vote concernant le représentant des actionnaires-salariés au Conseil d'Administration d'Orange.**

Vous devez savoir que cette exclusion a été exigée et défendue par les premiers syndicats de l'entreprise. Ceux-là même qui présentent des listes de candidats aujourd'hui ! L'AASGO a été la seule à contester ce projet de règlement électoral, par tous les moyens et jusque devant le Tribunal de Commerce. Nous en avons informé vos associations de retraités d'Orange, ANR, ACR, Appartenance, Colidre...

**Alors, puisque cette fois, vous pouvez exprimer votre voix, votez !
Votez pour l'AASGO !**

43 %

C'est ce que vous pesez, retraités et anciens salariés d'Orange, dans le fonds Orange Actions.

□ Nos soutiens



L'ACSED, association des cadres supérieurs et dirigeants, s'engage dans la promotion de l'actionnariat salarié, et la défense en toute indépendance des actionnaires salariés du groupe Orange.



La FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés a largement contribué à la réforme législative récente sur l'épargne salariale et l'actionnariat salarié, contenue dans la loi Pacte.

L'ACR, l'Amicale des Cadres Retraités d'Orange, est ouverte à tous les cadres retraités ou en situation de TPS qui souhaitent conserver un lien avec les collègues et l'entreprise.

□ L'AASGO, la seule association d'actionnaires-salariés indépendante à se présenter

Depuis 1996, l'AASGO défend les intérêts des salariés actionnaires d'Orange SA et l'ensemble de ses filiales cotées, en France comme à l'international. L'AASGO représente les actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. Elle est animée par des spécialistes de l'actionnariat salarié et de l'épargne. L'AASGO est membre actif de la FAS, la Fédération des Associations des Actionnaires-Salariés et participe à de nombreux travaux. Si l'AASGO est la seule association d'actionnaires-salariés à se présenter aujourd'hui, c'est grâce aux centaines d'adhérents qui la constituent et renouvellent chaque année leur cotisation.

Calendrier électoral

Du 30 novembre au 4 décembre : votez sans attendre le dernier moment, 14h

16 octobre et 13 novembre : des courriels de la part de la Direction d'Orange, vous informent sur les modalités de cette élection.

25 novembre : un courrier postal vous donne votre login et mot de passe pour accéder à la plateforme de vote à distance.